

NOUVELLES MESURES SUR LE PORT DU MASQUE

Au vu de l'évolution des indicateurs épidémiologiques nationaux et régionaux, les consignes sur le port du masque au sein du CH Eure-Seine sont modifiées à partir du **19 décembre 2023**.



Vous êtes patient hospitalisé :

- le port du masque **est obligatoire dès la sortie de votre chambre**,

Vous êtes consultant / visiteur / accompagnant :



- le port du masque est vivement recommandé dès l'entrée dans l'établissement.

- Le port du masque est **obligatoire** dès l'entrée dans un service de soins, (**y compris** dans les chambres), aux urgences, en consultation et en imagerie médicale.

Pour éviter la propagation des maladies, soyez vigilants :

- Evitez de rendre visite à vos proches si vous êtes malade : fièvre, toux, rhume, gastro...
- Désinfectez-vous les mains avant et après toute visite avec un produit hydro-alcoolique
- Si vous toussiez, portez un masque

Le respect de l'hygiène des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique reste d'application systématique.

INFORMATION

Bien porter le masque

